

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 05 mars 2024

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; M. KOP Patrice

Présent par procuration : Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme

Mme MARCK ép SCHMIT Christelle donne procuration à M. BERGER Laurent

Absente : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

7 – Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune de Kerling-lès-Sierck concernant l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023,

Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif de 2023 se décomposant comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2022	+ 409 606.41	- 153 232.55
DEPENSES 2023	- 278 220.80	- 428 411.23
RECETTES 2023	+ 427 175.39	+ 447 315.12
Part affectée à l'investissement	- 151 132.55	
Résultat de clôture 2023	+ 407 428.45	- 134 328.66

Monsieur le Maire quitte la salle pendant la délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Alain SINDT 1^{er} Adjoint prend la présidence et les membres du Conseil délibèrent et décident d'adopter le compte administratif 2023 de la commune à l'unanimité des membres présents moins une voix.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 mars 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20240305-0705032024-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024